



Assemblée générale

Distr. générale
4 janvier 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session
Cinquième Commission
Point 124 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteuse : M^{me} Katja Pehrman (Finlande)

I. Introduction

1. À sa 17^e séance plénière, le 20 septembre 2005, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixantième session la question intitulée « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 12^e à 16^e, 21^e, 23^e à 26^e, 29^e à 31^e et 33^e à 36^e séances, du 25 au 28 octobre, le 31 octobre, les 8, 14, 18, 21 et 22 novembre et les 12, 14, 16, 19, 21 et 23 décembre 2005. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/60/SR.12 à 16, 21, 23 à 26, 29 à 31 et 33 à 36).
3. À la 12^e séance, le 25 octobre, le Secrétaire général, le Président par intérim du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Vice-Président du Comité du programme et de la coordination, ce dernier au nom du Président du Comité, ont fait des déclarations liminaires (voir A/C.5/60/SR.12).
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Projet de budget-programme

Rapports du Secrétaire général :

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007¹

¹ A/60/6 (Introduction), (Sect. 1) à (Sect. 35), (Sect. 13)/Add.1, (Income sect. 1) à (sect. 3) et A/60/6/Corr.1 à 6.



Examen du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (A/59/397)

Prévisions révisées concernant les chapitres premier, 8, 28A et 35 et le chapitre premier des recettes du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/60/303)

Gel du recrutement aux postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées (A/60/363)

Document final du Sommet mondial de 2005 : prévisions révisées (A/60/537)

Application des décisions énoncées dans le Document final du Sommet mondial de 2005 auxquelles le Secrétaire général doit donner suite; bureau de la déontologie; examen global du dispositif de gouvernance comprenant une évaluation externe indépendante du système d'audit et de contrôle; comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (A/60/568 et Corr.1 et 2)

Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007²

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-cinquième session³

Lettre datée du 9 décembre 2005, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/60/19)

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 du Centre du commerce international CNUCED/OMC (A/60/6 (Sect.13) et Add.1)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.16 et Corr.1)

Plan-cadre d'équipement

Rapports du Secrétaire général (A/60/550 et Corr.1 et 2 et Add.1)

Rapport du Comité des commissaires aux comptes⁴

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'août 2004 à juillet 2005 (A/60/288)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.12)

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/60/183)

² Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 7 et rectificatif (A/60/7 et Corr.1) et A/60/7/Add.1 à 5, Add.13 et Corr.1 et 2, Add.14 à 22 et Add.22/Corr.1 et Add.26 à 30).

³ Ibid., Supplément n° 16 (A/60/16 et Corr.1).

⁴ Ibid., Supplément n° 5 [A/60/5 (Vol. V)].

Rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/60/18)

Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.7 et Add.22 et Corr.1)

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.8)

Note du Secrétaire général (A/C.5/60/3)

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à la reprise de sa session d'organisation et à sa première session de fond de 2005

Rapport du Secrétaire général (A/60/396)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.5)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général (A/60/585)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.24)

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba

Rapport du Secrétaire général (A/60/532)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.21)

Possibilité d'organiser des visites guidées et d'ouvrir une librairie et une boutique de cadeaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi, et incidences financières connexes

Rapport du Secrétaire général (A/59/793)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport de 2005

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/60/421 et Corr.1)

Rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2005⁶

⁵ Ibid., *Supplément n° 7* et rectificatif (A/60/7 et Corr.1), partie VIII, par. 72 et 73.

⁶ Ibid., *Supplément n° 30* (A/60/30), annexe VI.

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.3)

Viabilité financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Rapport du Secrétaire général (A/60/360)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.4)

Bureau de la déontologie; examen global du dispositif de gouvernance comprenant une évaluation externe indépendante du système d'audit et de contrôle; comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

Rapport du Secrétaire général (A/60/568 et Corr.1 et 2)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.23)

Fonds de réserve

Rapport du Secrétaire général (A/C.5/60/25)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.31)

Incidence des variations des taux de change et d'inflation

Rapport du Secrétaire général (A/60/599)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.32)

5. À sa 36^e séance, le 23 décembre, conformément aux directives régissant l'utilisation du fonds de réserve (voir l'annexe à la résolution 42/211 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1987), la Commission a examiné un état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées correspondant aux critères concernant le fonds de réserve (A/C.5/60/25) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.31). Après mûre réflexion, la Commission a décidé de recommander une modification relative aux incidences sur le budget-programme de l'aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda, en particulier aux orphelins, aux veuves et aux victimes de violences sexuelles (A/C.5/60/L.22, sect. F, et A/60/7/Add.26). Elle a donc décidé de recommander des prévisions de dépenses révisées, d'un montant total de 22 234 000 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve (voir A/C.5/60/SR.36).

6. Le tableau ci-après récapitule les recommandations de la Cinquième Commission concernant chaque chapitre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007. Elles sont fondées sur les propositions du Secrétaire général¹, les recommandations correspondantes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², les prévisions de dépenses révisées présentées par le Secrétaire général et les crédits à ouvrir pour donner effet aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session en cours.

**Recommandations de la Cinquième Commission concernant
le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 :
tableau récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant approuvé</i>	Total
A. Chapitres concernant les dépenses		
<i>1. Politique, direction et coordination d'ensemble</i>		
Projet de budget-programme	65 813,6	
Recommandations du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme	(519,5)	
Incidences financières :		
Renforcement et revitalisation des travaux de l'Assemblée générale	823,3	
Rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	1 079,0	
Prévisions révisées découlant du Document final du Sommet mondial de 2005	2 832,4	
Prévisions révisées concernant l'administration de la justice au Secrétariat	1 817,3	
Droits de l'enfant	2 890,2	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	656,0	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(578,8)	
Total, chapitre 1		74 813,5
<i>2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences</i>		
Projet de budget-programme	590 129,9	
Incidences financières :		
Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées	111,4	
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	8 689,8	
Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	223,2	
Transparence dans le domaine des armements	654,8	
Coûts des services de conférence pouvant être couverts, compte tenu de l'état récapitulatif des dépenses à imputer sur le fonds de réserve	(689,8)	
Actualisation des coûts prévus dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(9 708,4)	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(2 634,7)	
Total, chapitre 2		586 776,2

	<i>Montant approuvé</i>	Total
3. Affaires politiques		
Projet de budget-programme	429 369,7	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(20,0)	
Incidences financières : prévisions révisées découlant du Document final du Sommet mondial de 2005	2 453,4	
Actualisation des coûts prévus dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	409,7	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(185,9)	
Total, chapitre 3		432 026,9
4. Désarmement		
Projet de budget-programme	19 868,4	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(28,3)	
Incidences financières : transparence dans le domaine des armements	350,0	
Actualisation des coûts prévus dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	269,2	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(78,2)	
Total, chapitre 4		20 381,1
5. Opérations de maintien de la paix		
Projet de budget-programme	97 300,2	
Actualisation des coûts prévus dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(2 498,0)	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(711,2)	
Total, chapitre 5		94 091,0
6. Utilisations pacifiques de l'espace		
Projet de budget-programme	6 313,5	
Actualisation des coûts prévus dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(398,6)	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(8,1)	
Total, chapitre 6		5 906,8
7. Cour internationale de Justice		
Projet de budget-programme	36 962,3	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(16,1)	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 598,7	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(390,6)	
Total, chapitre 7		34 956,9

	<i>Montant approuvé</i>	Total
8. Affaires juridiques		
Projet de budget-programme	43 872,0	
Incidences financières : prévisions révisées concernant l'administration de la justice au Secrétariat	(1 688,3)	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	264,2	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(158,5)	
Total, chapitre 8		42 289,4
9. Affaires économiques et sociales		
Projet de budget-programme	154 145,3	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(185,3)	
Incidences financières :		
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	739,6	
Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	1 042,2	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	2 648,9	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(459,8)	
Total, chapitre 9		157 930,9
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement		
Projet de budget-programme	4 998,4	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	72,3	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(13,9)	
Total, chapitre 10		5 056,8
11. Appui de l'ONU au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique		
Projet de budget-programme	10 322,2	
Incidences financières : prévisions révisées découlant du Document final du Sommet mondial de 2005	325,4	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	200,1	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(55,8)	
Total, chapitre 11		10 791,9

	<i>Montant approuvé</i>	Total
<i>12. Commerce et développement</i>		
Projet de budget-programme	120 378,7	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(486,0)	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(8 546,2)	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(254,9)	
Total, chapitre 12		111 091,6
<i>13. Centre du commerce international CNUCED/OMC</i>		
Projet de budget-programme	26 001,9	
Projet de budget-programme du Centre du commerce international CNUCED/OMC (A/60/6 (Sect.13)/Add.1)	730,1	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(816,2)	
Total, chapitre 13		25 915,8
<i>14. Environnement</i>		
Projet de budget-programme	12 113,0	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(120,6)	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(15,3)	
Total, chapitre 14		11 977,1
<i>15. Établissements humains</i>		
Projet de budget-programme	17 966,5	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(146,0)	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	80,4	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(36,4)	
Total, chapitre 15		17 864,5
<i>16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale</i>		
Projet de budget-programme	33 043,8	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(92,1)	
Incidences financières : prévisions révisées découlant du Document final du Sommet mondial de 2005	758,5	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(2 023,1)	

	<i>Montant approuvé</i>	Total
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(159,3)	
Total, chapitre 16		31 527,8
<i>17. Développement économique et social en Afrique</i>		
Projet de budget-programme	102 358,2	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	4 162,0	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(508,8)	
Total, chapitre 17		106 011,4
<i>18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</i>		
Projet de budget-programme	69 233,6	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(88,4)	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	2 936,5	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(223,6)	
Total, chapitre 18		71 858,1
<i>19. Développement économique en Europe</i>		
Projet de budget-programme	58 586,3	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(4 351,3)	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(58,3)	
Total, chapitre 19		54 176,7
<i>20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</i>		
Projet de budget-programme	92 717,4	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	2 292,4	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(379,4)	
Total, chapitre 20		94 630,4
<i>21. Développement économique et social en Asie occidentale</i>		
Projet de budget-programme	53 651,0	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(37,7)	

	<i>Montant approuvé</i>	Total
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(196,4)	
Total, chapitre 21		53 416,9
<i>22. Programme ordinaire de coopération technique</i>		
Projet de budget-programme	44 860,0	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	762,0	
Total, chapitre 22		45 622,0
<i>23. Droits de l'homme</i>		
Projet de budget-programme	67 493,2	
Incidences financières : prévisions révisées découlant du Document final du Sommet mondial de 2005	21 385,0	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(5 274,9)	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(514,9)	
Total, chapitre 23		83 088,4
<i>24. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés</i>		
Projet de budget-programme	67 305,2	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(2 660,0)	
Total, chapitre 24		64 645,2
<i>25. Réfugiés de Palestine</i>		
Projet de budget-programme	36 973,7	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 788,7)	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(0,2)	
Total, chapitre 25		35 184,8
<i>26. Aide humanitaire</i>		
Projet de budget-programme	26 622,3	
Incidences financières : projet de reclassement d'un poste de la classe D-1 à la classe D-2	28,4	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(423,1)	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(87,1)	
Total, chapitre 26		26 140,5

	<i>Montant approuvé</i>	Total
<i>27. Information</i>		
Projet de budget-programme	172 739,5	
Incidences financières :		
Mémoire de l'holocauste	345,2	
Programme concernant le Rwanda	196,2	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	5 018,6	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(997,0)	
Total, chapitre 27		177 302,5
<i>28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion</i>		
Projet de budget-programme	11 973,7	
Incidences financières :		
Prévisions révisées découlant du Document final du Sommet mondial de 2005	4 303,3	
Prévisions révisées concernant l'administration de la justice au Secrétariat	740,8	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	319,9	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(144,5)	
Total, chapitre 28A		17 193,2
<i>28B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité</i>		
Projet de budget-programme	31 076,7	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	628,0	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(48,2)	
Total, chapitre 28B		31 656,5
<i>28C. Bureau de la gestion des ressources humaines</i>		
Projet de budget-programme	62 444,7	
Incidences financières : prévisions révisées découlant du Document final du Sommet mondial de 2005	225,2	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	1 318,6	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(643,0)	
Total, chapitre 28C		63 345,5

	<i>Montant approuvé</i>	Total
28D. Bureau des services centraux d'appui		
Projet de budget-programme	243 408,5	
Incidences financières :		
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	89,9	
Prévisions révisées découlant du Document final du Sommet mondial de 2005	1 870,0	
Transparence dans le domaine des armements	21,6	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	5 112,9	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(4 065,6)	
Total, chapitre 28D		246 437,3
28E. Administration (Genève)		
Projet de budget-programme	104 592,6	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(59,4)	
Incidences financières :		
Viabilité financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	242,4	
Prévisions révisées découlant du Document final du Sommet mondial de 2005	1 209,7	
Transparence dans le domaine des armements	3,1	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(4 788,5)	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(917,7)	
Total, chapitre 28E		100 282,2
28F. Administration (Vienne)		
Projet de budget-programme	34 651,3	
Incidences financières : prévisions révisées découlant du Document final du Sommet mondial de 2005	375,6	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(1 271,7)	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(172,7)	
Total, chapitre 28F		33 582,5

	<i>Montant approuvé</i>	Total
<i>28G. Administration (Nairobi)</i>		
Projet de budget-programme	18 393,9	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	592,4	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(107,7)	
Total, chapitre 28G		18 878,6
<i>29. Contrôle interne</i>		
Projet de budget-programme	26 132,9	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(338,9)	
Incidences financières : prévisions révisées découlant du Document final du Sommet mondial de 2005	5 910,1	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(188,9)	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(185,1)	
Total, chapitre 29		31 330,1
<i>30. Activités administratives financées en commun</i>		
Projet de budget-programme	11 392,2	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(213,4)	
Total, chapitre 30		11 178,8
<i>31. Dépenses spéciales</i>		
Projet de budget-programme	95 553,8	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(328,1)	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(2 427,7)	
Total, chapitre 31		92 798,0
<i>32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</i>		
Projet de budget-programme	72 194,8	
Incidences financières : construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba	3 671,5	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	929,7	

	<i>Montant approuvé</i>	Total
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(1 954,7)	
Total, chapitre 32		74 841,3
<i>33. Sûreté et sécurité</i>		
Projet de budget-programme	184 239,6	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	6 511,4	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant les dépenses autres que le coût des postes	(619,6)	
Total, chapitre 33		190 131,4
<i>34. Compte pour le développement</i>		
Projet de budget-programme	13 065,0	
Recommandation de la Cinquième Commission concernant le Compte pour le développement	889,1	
Total, chapitre 34		13 954,1
<i>35. Contributions du personnel</i>		
Projet de budget-programme	433 529,4	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(193,4)	
Incidences financières	5 051,2	
Actualisation des coûts indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(40 559,3)	
Total, chapitre 35		397 827,9
Total, chapitres concernant les dépenses		3 798 912,5
B. Chapitres concernant les recettes		
<i>1. Recettes provenant des contributions du personnel</i>		
Projet de budget-programme	437 938,9	
Recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget-programme	(193,4)	
Incidences financières	5 051,2	
Actualisation	(41 061,9)	
Total, chapitre premier des recettes		401 734,8
<i>2. Recettes générales</i>		
Projet de budget-programme	21 074,3	
Actualisation des montants indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(207,3)	
Total, chapitre 2 des recettes		20 867,0

	<i>Montant approuvé</i>	Total
<i>3. Services destinés au public</i>		
Projet de budget-programme	5 445,2	
Actualisation des montants indiqués dans le projet de budget-programme, incidences financières et recommandations correspondantes du Comité consultatif	(691,8)	
Total, chapitre 3 des recettes		4 753,4
Total, chapitres concernant les recettes		427 355,2

II. Examen des propositions concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

A. Projet de résolution A/C.5/60/L.25

7. À sa 36^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie du projet de résolution A/C.5/60/L.25, intitulé « Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 », présenté par le Président, à l'issue de consultations officielles.

8. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/60/L.25, sans le mettre aux voix (voir par. 56, projet de résolution I).

9. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de la République arabe syrienne a fait une déclaration pour expliquer sa position (voir A/C.5/60/SR.36).

B. Projet de résolution A/C.5/60/L.26

10. À sa 36^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie du projet de résolution A/C.5/60/L.26, intitulé « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 », présenté par le Président, à l'issue de consultations officielles.

11. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/60/L.26, sans le mettre aux voix (voir par. 56, projet de résolution II).

12. Dans ce projet, la Commission décidait de recommander l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 3 798 912 500 dollars (projet de résolution II A) et estimait le montant des recettes (autres que les recettes provenant des contributions du personnel) à 25 620 400 dollars (projet de résolution II B). Les dépenses nettes pour l'exercice biennal 2006-2007 étaient donc estimées à 3 773 292 100 dollars (dont le financement faisait l'objet du projet de résolution II C).

13. Dans le projet de résolution II B, la Commission recommandait également de prévoir des recettes provenant des contributions du personnel d'un montant de 401 734 800 dollars, à créditer au Fonds de péréquation des impôts, à partir duquel

les États Membres sont crédités de montants calculés conformément à la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1955.

C. Projet de résolution A/C.5/60/L.12

14. À sa 36^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie du projet de résolution A/C.5/60/L.12, intitulé « Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2006-2007 », présenté par le Président, à l'issue de consultations officieuses.

15. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/60/L.12, sans le mettre aux voix (voir par. 56, projet de résolution IV).

D. Projet de résolution A/C.5/60/L.13

16. À sa 36^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie du projet de résolution A/C.5/60/L.13, intitulé « Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2006-2007 », présenté par le Président, à l'issue de consultations officieuses.

17. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/60/L.13 sans le mettre aux voix (voir par. 56, projet de résolution V).

18. Dans ce projet, la Commission recommandait de fixer le montant du Fonds de roulement à 100 millions de dollars.

III. Examen de propositions concernant des questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

19. À sa 36^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie du projet de résolution A/C.5/60/L.27, intitulé « Questions spéciales touchant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 », présenté par le Président, à l'issue de consultations officieuses.

A. Centre du commerce international CNUCED/OMC

20. La Commission a examiné la question à ses 33^e et 36^e séances, les 19 et 23 décembre (voir A/C.5/60/SR.33 et 36).

21. À sa 36^e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le montant de 26 732 000 dollars (au taux de change de 1,27 franc suisse pour 1 dollar) prévu au chapitre 13 (Centre du commerce international CNUCED/OMC) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (voir par. 56, projet de résolution III, sect. I).

B. Plan-cadre d'équipement

22. Le Comité a examiné la question à ses 29^e et 36^e séances, les 12 et 23 décembre (voir A/C.5/60/SR.29 et 36).

23. À sa 36^e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale :

a) Considère qu'il était urgent de poursuivre la mise en œuvre des phases de conception et d'études techniques du plan-cadre d'équipement;

b) Autorise le Secrétaire général à poursuivre les travaux de conception et les activités connexes de gestion du projet et d'élaboration des études techniques pour autant que ces activités puissent être menées sans préjudice de la décision qu'elle prendrait ultérieurement au sujet de la stratégie de mise en œuvre du plan-cadre d'équipement;

c) Décide d'ouvrir un crédit de 8 198 000 dollars correspondant à la transformation d'une partie du montant des dépenses dont elle avait autorisé l'engagement et de mettre ce montant en recouvrement en 2006 pour permettre la poursuite des travaux de conception et des activités connexes de gestion du projet et d'élaboration des études techniques, celles qui portent notamment sur les locaux transitoires, ce montant représentant le minimum nécessaire à la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement au cours des quatre premiers mois de 2006 quelle que soit la stratégie qu'elle approuverait ultérieurement;

d) Décide également de revenir en priorité sur la question du plan-cadre d'équipement à la première partie de la reprise de sa session, en mars 2006 (voir par. 56, projet de résolution III, sect. II).

C. Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

24. La Commission a examiné la question à ses 23^e, 24^e, 33^e et 36^e séances, les 14 et 18 novembre et les 19 et 23 décembre (voir A/C.5/60/SR.23, 24, 33 et 36).

25. À sa 36^e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale :

a) Souscrive aux recommandations faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans ses rapports sur les dépenses administratives de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;

b) Approuve, au titre de l'administration de la Caisse, des dépenses directement imputables à la Caisse d'un montant total net de 91 722 700 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 et des prévisions révisées s'élevant à un montant net de 89 563 100 dollars pour l'exercice biennal 2004-2005;

c) Approuve également un montant supplémentaire de 1 079 000 dollars, en sus des ressources prévues au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, pour couvrir la part des dépenses administratives du secrétariat central de la Caisse revenant à l'ONU;

d) Autorise le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à ajouter aux contributions volontaires au Fonds de

secours pour l'exercice biennal 2006-2007, à titre complémentaire, un montant ne dépassant pas 200 000 dollars (voir par. 56, projet de résolution III, sect. III).

D. Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

26. La Commission a examiné la question à ses 23^e et 36^e séances, le 14 novembre et le 23 décembre (voir A/C.5/60/SR.23 et 36).

27. À sa 36^e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale :

a) Prenne acte de la note du Secrétaire général intitulée « Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2006-2007 » et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

b) Fasse sienne la proposition tendant à ce que les demandes de subvention pour l'Institut lui soient soumises tous les deux ans, pour examen et approbation, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent;

c) Approuve pour l'Institut, au titre de l'exercice biennal 2006-2007, une subvention de 468 100 dollars qui sera financée au moyen du budget ordinaire de l'ONU, étant entendu qu'il ne sera demandé aucun crédit supplémentaire au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (voir par. 56, projet de résolution III, sect. IV).

E. Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à la reprise de sa session d'organisation et à sa première session de fond de 2005

28. La Commission a examiné la question à ses 23^e et 36^e séances, le 14 novembre et le 23 décembre (voir A/C.5/60/SR.23 et 36).

29. À sa 36^e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général et fasse siennes les observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir par. 56, projet de résolution III, sect. V).

F. Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

30. La Commission a examiné la question à ses 33^e et 36^e séances, les 19 et 23 décembre (voir A/C.5/60/SR.33 et 36).

31. À sa 36^e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale :

a) Prenne note du rapport du Secrétaire général et fasse siennes les observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

b) Approuve, pour les 26 missions visées dans le rapport du Secrétaire général, l'imputation d'un montant de 100 millions de dollars sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;

c) Décide de reprendre à la première partie de la reprise de sa soixantième session son examen du rapport du Secrétaire général contenant les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité;

d) Note que le solde du crédit de 355 949 300 dollars ouvert pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice 2006-2007 serait de 255 949 300 dollars (voir par. 56, projet de résolution III, sect. VI).

G. Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba

32. La Commission a examiné la question à ses 33^e et 36^e séances, les 19 et 23 décembre (voir A/C.5/60/SR.33 et 36).

33. À sa 36^e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général et fasse siennes les recommandations faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (voir par. 56, projet de résolution III, sect. VII).

H. Possibilité d'organiser des visites guidées et d'ouvrir une librairie et une boutique de cadeaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi, et incidences financières connexes

34. La Commission a examiné la question à ses 23^e, 24^e et 36^e séances, le 14 et le 18 novembre et le 23 décembre (voir A/C.5/60/SR.23, 24 et 36).

35. À sa 36^e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de mettre en place, à partir du 1^{er} janvier 2006, un programme de visites guidées à l'Office des Nations Unies à Nairobi et, à ce propos, le prie également d'indiquer le montant effectif des recettes et dépenses afférentes à ce programme dans les rapports sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007, au titre du chapitre 3 des recettes (Services destinés au public) (voir par. 56, projet de résolution III, sect. VIII).

I. Mesures de rationalisation du suivi et de l'évaluation prises par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

36. La Commission a examiné la question à sa 36^e séance, le 23 décembre (voir A/C.5/60/SR.36).

37. À la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale :

a) Se félicite des mesures de rationalisation du suivi et de l'évaluation qu'a prises la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, comme suite à sa résolution 58/269 du 23 décembre 2003, et surtout du caractère étendu et systématique des activités d'auto-évaluation que la Commission a entreprises;

b) Prie la Commission de rendre compte des activités qu'elle aura menées dans ce domaine dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (voir par. 56, projet de résolution III, sect. IX).

J. Programme de travail relatif à la réforme de la Commission économique pour l'Europe

38. La Commission a examiné la question à sa 36^e séance, le 23 décembre (voir A/C.5/60/SR.36).

39. À la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale accueille avec satisfaction le programme de travail relatif à la réforme de la Commission économique pour l'Europe adopté par la Commission dans sa décision du 2 décembre 2005, décide que la Commission mettrait en œuvre les mesures énoncées dans sa décision et prie le Secrétaire général de dégager les ressources nécessaires à cet effet au titre du chapitre 19 (Développement économique en Europe) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (voir par. 56, projet de résolution III, sect. X).

K. Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport de 2005

40. La Commission a examiné la question à ses 9^e, 10^e et 36^e séances, les 20 et 21 octobre et le 23 décembre, dans le cadre du débat sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (voir A/C.5/60/SR.9, 10 et 36).

41. À sa 36^e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale :

a) Décide d'approuver, avec effet au 1^{er} janvier 2006, le nouveau barème des contributions du personnel que la Commission de la fonction publique internationale a recommandé, dans son rapport;

b) Décide également de revenir sur les autres questions abordées dans le rapport du Secrétaire général à la première partie de la reprise de sa soixantième session (voir par. 56, projet de résolution III, sect. XI).

L. Viabilité financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

42. La Commission a examiné la question à ses 15^e et 36^e séances, les 28 octobre et 23 décembre (voir A/C.5/60/SR.15 et 36).

43. À sa 36^e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale :

a) Prenne note du rapport du Secrétaire général et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

b) Décide de fournir à l'Institut un montant de 242 000 dollars, correspondant aux frais de location et d'entretien et aux autres dépenses administratives liés à la mise en œuvre du programme de formation de base de l'Institut pour l'exercice biennal 2006-2007;

c) Rappelle que pour assurer une alimentation régulière du Fonds général et se donner la possibilité de rembourser ses dettes à l'ONU, l'Institut devrait systématiquement veiller à ce que, chaque fois que possible, les dons à des fins spéciales couvrent les dépenses d'appui au programme à concurrence de 13 % (voir par. 56, projet de résolution III, sect. XII).

M. Bureau de la déontologie; examen global du dispositif de gouvernance comprenant une évaluation externe indépendante du système d'audit et de contrôle; comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

44. La Commission a examiné la question à sa 36^e séance, le 23 décembre (voir A/C.5/60/SR.36).

45. À la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale :

a) Prenne note des rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

b) Rappelle sa résolution 60/247 du 23 décembre 2005;

c) Note que les ressources approuvées couvriront la création d'un bureau de la déontologie et la réalisation de l'évaluation visée au paragraphe 164 de sa résolution 60/1 du 16 septembre 2005;

d) Décide de créer le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit qui l'aiderait à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle et prie le Secrétaire général de lui faire des propositions concernant le mandat du comité, de veiller à ce que ce mandat cadre avec les résultats de l'étude sur le dispositif de contrôle actuellement en cours et de lui indiquer les ressources

nécessaires à la deuxième partie de la reprise de sa soixantième session (voir par. 56, projet de résolution III, sect. XIII).

N. Fonds de réserve

46. La Commission a examiné la question à sa 36^e séance, le 23 décembre (voir A/C.5/60/SR.36).

47. À la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale note que le Fonds de réserve enregistre un solde de 4 966 000 dollars (voir par. 56, projet de résolution III, sect. XIV).

O. Incidence des variations des taux de change et d'inflation

48. La Commission a examiné la question à sa 36^e séance, le 23 décembre (voir A/C.5/60/SR.36).

49. À la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale prenne note des prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur les variations des taux de change et d'inflation (voir par. 56, projet de résolution III, sect. XV).

P. Corps commun d'inspection

50. La Commission a examiné la question à ses 1^{re}, 2^e et 36^e séances, les 10 et 11 octobre et le 23 décembre (voir A/C.5/60/SR.1, 2 et 36).

51. À sa 36^e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale approuve pour le Corps commun d'inspection, au titre de l'exercice biennal 2006-2007, un budget d'un montant brut de 10 511 100 dollars (voir par. 56, projet de résolution III, sect. XVI).

Q. Commission de la fonction publique internationale

52. La Commission a examiné la question à ses 9^e, 10^e et 36^e séances, les 20 et 21 octobre et le 23 décembre (voir A/C.5/60/SR.9, 10 et 36).

53. À sa 36^e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale approuve pour la Commission de la fonction publique internationale, au titre de l'exercice biennal 2006-2007, un budget d'un montant brut de 16 211 300 dollars (voir par. 56, projet de résolution III, sect. XVII).

R. Montant brut du budget cofinancé du Département de la sûreté et de la sécurité

54. La Commission a examiné la question à ses 25^e, 26^e et 36^e séances, les 21 et 22 novembre et le 23 décembre (voir A/C.5/60/SR.25, 26 et 36).

55. À sa 36^e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale approuve pour le Département de la sûreté et de la sécurité, au titre de l'exercice biennal 2006-2007, un budget d'un montant brut de 225 682 400 dollars se répartissant comme suit :

- a) Dispositifs de sécurité sur le terrain : 201 423 900 dollars;
 - b) Services de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne : 24 258 500 dollars
- (voir par. 56, projet de résolution III, sect. XVIII).

IV. Recommandations de la Cinquième Commission

56. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

Projet de résolution I Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986, 42/211 du 21 décembre 1987, 45/248 B (section VI) du 21 décembre 1990, 56/253 du 24 décembre 2001, 58/269 et 58/270 du 23 décembre 2003, 59/275, 59/276 et 59/278 du 23 décembre 2004, et les paragraphes 161 à 167 de sa résolution 60/1 en date du 16 septembre 2005,

Réaffirmant les mandats respectifs du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité du programme et de la coordination pour ce qui concerne l'examen du projet de budget-programme,

Ayant examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007¹, ainsi que les autres rapports² et états d'incidences budgétaires³ présentés par le Secrétaire général, les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴ et le rapport du Comité du programme et de la coordination⁵,

1. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires;
2. *Réaffirme également* l'article 153 de son règlement intérieur;
3. *Fait siennes* les conclusions et recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination aux paragraphes 61, 67 et 106 à 122 de son rapport⁵;
4. *Note* que l'examen des textes explicatifs présentés avec les prévisions révisées⁶ se fera après que le Comité du programme et de la coordination aura examiné ces textes, en septembre 2006 au plus tard;
5. *Fait siennes*, sous réserve des dispositions de la présente résolution et sans pour autant créer un précédent, les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au chapitre II de son

¹ A/60/6 (Introduction), (Sect. 1) à (Sect. 35), (Sect. 13)/Add.1, (Income sect. 1) à (sect. 3) et A/60/6/Corr.1 à 6.

² A/59/397, A/60/303, A/60/363 et A/60/537.

³ A/60/360, A/60/396, A/60/532, A/C.5/60/12, A/C.5/60/14, A/C.5/60/15, A/C.5/60/16, A/C.5/60/17, A/C.5/60/20, A/C.5/60/21, A/C.5/60/23, A/C.5/60/24 et A/C.5/60/SR.35.

⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 7* et rectificatif (A/60/7 et Corr.1) et A/60/7/Add.1 à 5, 13 et Corr.1 et 2, 14, 15, 16 et Corr.1, 17 à 21, 22 et Corr.1 et 26 à 30, et A/C.5/60/SR.35.

⁵ *Ibid.*, *Supplément n° 16* et rectificatif (A/60/16 et Corr.1).

⁶ A/60/537.

premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007⁷, à propos des ressources affectées aux postes ou à d'autres dépenses, ainsi que les recommandations énoncées dans ses rapports sur les montants révisés des dépenses prévues, notamment en raison du Document final du Sommet mondial de 2005⁸, et celles qu'il a formulées au sujet des incidences sur le budget-programme des décisions prises par les grandes commissions de l'Assemblée;

6. *Décide* que le tableau d'effectifs de l'exercice biennal sera celui présenté à l'annexe de la présente résolution;

7. *Décide également* de poursuivre pendant la durée de l'exercice biennal 2006-2007 l'expérience qu'elle a approuvée au paragraphe 14 de sa résolution 58/270, et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixante et unième session sur la réalisation de cette expérience;

8. *Prie* le Secrétaire général de tirer parti des arrangements visés au paragraphe 7 ci-dessus pour déterminer quels sont les postes disponibles qui peuvent être offerts pour répondre aux demandes de postes nouveaux visées aux paragraphes 2, 28 et 29 de la partie IV du premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007⁷ et au paragraphe 5 de son deuxième rapport sur le projet de budget-programme⁹;

9. *Rappelle* la décision prise à l'alinéa b) du paragraphe 3 de sa résolution 59/313 du 12 septembre 2005 et approuve les propositions formulées au paragraphe 3 de l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution intitulé « Une Assemblée générale renforcée et revitalisée » présenté par le Secrétaire général¹⁰;

10. *Décide* d'ouvrir des crédits du montant demandé par le Secrétaire général dans son état des incidences budgétaires du projet de résolution relatif à l'aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda et de son amendement¹¹;

11. *Se déclare consciente* qu'il faut que le Secrétaire général dispose d'une certaine marge de manœuvre dans l'exécution du budget, dans les limites de paramètres qu'elle fixera, et qu'il doit exister en même temps des mécanismes transparents pour le tenir responsable devant elle de l'utilisation de cette liberté de décision, selon des recommandations que le Secrétaire général lui présentera à la reprise de sa soixantième session;

12. *Prie* le Secrétaire général de réaliser encore des gains d'efficacité dans l'utilisation des ressources autres que celles affectées aux postes, et décide donc d'appliquer à celles de ces ressources qui sont prévues au paragraphe 5 une réduction de 1,75 %, à tous les chapitres du budget-programme;

13. *Sait* que les dispositions de la présente résolution devraient être modifiées si elle prenait une décision, conformément aux procédures établies, comme suite à une proposition du Secrétaire général concernant les paragraphes 161 à 167 de sa résolution 60/1;

⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 7 et rectificatif (A/60/7 et Corr.1).

⁸ A/60/7/Add.5, 13 et Corr.1 et 2, 15, 17 à 20 et 25 à 32.

⁹ A/60/7/Add.1.

¹⁰ A/C.5/59/35/Rev.1.

¹¹ A/C.5/60/20.

14. *Décide* que les montants prévus pour le Compte pour le développement seront recalculés pour l'exercice biennal 2006-2007, et, à ce propos, prie le Secrétaire général de faire ce qu'il a proposé de faire en la matière dans son rapport A/59/397¹² et de lui présenter, à sa soixante et unième session, des recommandations sur les moyens d'ajouter au Compte des ressources d'un montant situé aux alentours de 5 millions de dollars.

Annexe

Tableau d'effectifs pour l'exercice biennal 2006-2007

<i>Catégorie</i>	<i>2006-2007</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
Vice-Secrétaire général	1
Secrétaire général adjoint	29
Sous-Secrétaire général	21
D-2	90
D-1	257
P-5	745
P-4/P-3	2 501
P-2/P-1	491
Total partiel	4 135
Agents des services généraux	
1 ^{re} classe	278
Autres classes	2 710
Total partiel	2 988
Autres catégories	
Service de sécurité	306
Agents locaux	1 849
Service mobile	183
Agents des corps de métier	176
Total partiel	2 514
Total général	9 637

¹² A/59/397.

Projet de résolution II
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2006-2007

A

Ouverture de crédits pour l'exercice biennal 2006-2007

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2006-2007 :

1. Un crédit de 3 798 912 500 dollars des États-Unis est ouvert pour les objets suivants :

<i>Chapitres</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	74 813,5
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	586 776,2
Total partiel	661 589,7
Titre II. Affaires politiques	
3. Affaires politiques	432 026,9
4. Désarmement	20 381,1
5. Opérations de maintien de la paix	94 091,0
6. Utilisations pacifiques de l'espace	5 906,8
Total partiel	552 405,8
Titre III. Justice internationale et droit international	
7. Cour internationale de Justice	34 956,9
8. Affaires juridiques	42 289,4
Total partiel	77,246,3
Titre IV. Coopération internationale pour le développement	
9. Affaires économiques et sociales	157 930,9
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5 056,8
11. Appui de l'ONU au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	10 791,9
12. Commerce et développement	111 091,6
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	25 915,8
14. Environnement	11 977,1
15. Établissements humains	17 864,5
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale	31 527,8
Total partiel	372 156,4

<i>Chapitres</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
Titre V. Coopération régionale pour le développement	
17. Développement économique et social en Afrique	106 011,4
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	71 858,1
19. Développement économique de l'Europe	54 176,7
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	94 630,4
21. Développement économique et social en Asie occidentale	53 416,9
22. Programme ordinaire de coopération technique	45 622,0
Total partiel	425 715,5
Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	
23. Droits de l'homme	83 088,4
24. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	64 645,2
25. Réfugiés de Palestine	35 184,8
26. Aide humanitaire	26 140,5
Total partiel	209 058,9
Titre VII. Information	
27. Information	177 302,5
Total partiel	177 302,5
Titre VIII. Services communs d'appui	
28. Services de gestion et d'appui	511 375,8
Total partiel	511 375,8
Titre IX. Contrôle interne	
29. Contrôle interne	31 330,1
Total partiel	31 330,1
Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	
30. Activités administratives financées en commun	11 178,8
31. Dépenses spéciales	92 798,0
Total partiel	103 976,8
Titre XI. Dépenses d'équipement	
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	74 841,3
Total partiel	74 841,3
Titre XII. Sûreté et sécurité	
33. Sûreté et sécurité	190 131,4
Total partiel	190 131,4

<i>Chapitres</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
Titre XIII. Compte pour le développement	
34. Compte pour le développement	13 954,1
Total partiel	13 954,1
Titre XIV. Contributions du personnel	
35. Contributions du personnel	397 827,9
Total partiel	397 827,9
Total	3 798 912,5

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à l'autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Le budget pour l'exercice biennal 2006-2007 atteint 3 milliards 799 millions de dollars des États-Unis. Le montant des dépenses pour 2006 est estimé à 1 milliard 899 millions de dollars. Le budget biennal permettra de procéder à la mise en recouvrement du montant intégral des contributions dues par les États Membres pour 2006, conformément à l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. À titre exceptionnel, le Secrétaire général est autorisé à engager des dépenses limitées dans un premier temps à 950 millions de dollars, tout en s'en tenant aux procédures existantes concernant la mise en recouvrement des contributions annuelles auprès des États Membres. Afin de veiller à la disponibilité des ressources nécessaires à l'exécution des programmes, l'Assemblée générale prendra, le moment venu et à la demande du Secrétaire général, des dispositions pour engager des dépenses qui seront financées au moyen des crédits restants;

4. La somme constituée par le total net des crédits ouverts aux divers chapitres du budget pour les travaux contractuels d'imprimerie sera gérée globalement sous la direction du Comité des publications de l'Organisation des Nations Unies;

5. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 75 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour chacune des années de l'exercice biennal 2006-2007 pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque destinés à la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) et pour les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui régissent celui-ci.

B

Prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2006-2007

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2006-2007 :

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des États Membres, se chiffrent à 427 355 200 dollars des États-Unis, total qui se décompose comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	401 734,8
2. Recettes générales	20 867,0
3. Services destinés au public	4 753,4
Total	427 355,2

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux ventes de produits statistiques, aux services de restauration et services connexes, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

C Exécution du budget pour l'année 2006

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2006 :

1. Les dépenses prévues au budget, soit 1 899 456 250 dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant, s'élevant à 3 798 912 500 dollars, des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007 aux termes du paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, plus un montant de 47 626 700 dollars, correspondant à l'augmentation du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2004-2005, approuvée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 59/282 du 13 avril 2005, 59/294 du 22 juin 2005, 60/244 du 23 décembre 2005 et 60/245 du 23 décembre 2005, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies¹ :

a) 22 242 700 dollars, par la moitié des recettes autres que celles provenant des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2006-2007 dans la résolution B ci-dessus, soit 12 810 200 dollars, plus 9 432 500 dollars, correspondant à l'augmentation des recettes autres que les contributions du personnel pour l'exercice biennal 2004-2005;

b) 1 924 840 250 dollars, par les contributions dues par les États Membres en vertu de sa résolution 58/1 B du 23 décembre 2003;

2. Il sera déduit des contributions dues par les États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, d'un montant total de 218 242 100 dollars, se décomposant comme suit :

¹ ST/SGB/2003/7.

a) 200 867 400 dollars, représentant la moitié des prévisions de recettes provenant de contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2006-2007 dans la résolution B ci-dessus;

b) 17 374 700 dollars, représentant l'augmentation des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2004-2005 approuvées par l'Assemblée dans ses résolutions 59/282 du 13 avril 2005, 59/294 du 22 juin 2005, et 60/244 et 60/245 du 23 décembre 2005.

Projet de résolution III Questions spéciales touchant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

L'Assemblée générale,

I Centre CNUCED/OMC du commerce international

Ayant examiné le projet de budget-programme pour le Centre CNUCED/OMC du commerce international pour l'exercice biennal 2006-2007¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Décide d'approuver le montant de 26 732 000 dollars des États-Unis (au taux de change de 1,27 franc suisse pour 1 dollar) prévu au chapitre 13 (Centre du commerce international CNUCED/OMC) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007¹;

II Plan-cadre d'équipement

Rappelant ses résolutions 54/249 du 23 décembre 1999, 55/238 du 23 décembre 2000, 56/234 et 56/236 du 24 décembre 2001 et 56/286 du 27 juin 2002, la section II de sa résolution 57/292 du 20 décembre 2002, sa résolution 59/295 du 22 juin 2005 et sa décision 58/566 du 8 avril 2004,

Ayant examiné le troisième rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

Ayant également examiné les rapports du Comité des commissaires aux comptes⁵ et du Bureau des services de contrôle interne⁶ pour la période d'août 2004 à juillet 2005,

1. *Estime* qu'il est urgent de poursuivre la mise en œuvre des phases de conception et d'études techniques du plan-cadre d'équipement;

2. *Autorise* le Secrétaire général à poursuivre les travaux de conception et les activités connexes de gestion du projet et d'élaboration des études techniques pour autant que ces activités puissent être menées sans préjudice de la décision qu'elle prendra ultérieurement au sujet de la stratégie de mise en œuvre du plan-cadre d'équipement;

3. *Décide* d'ouvrir un crédit de 8 198 000 dollars correspondant à la transformation d'une partie du montant des dépenses dont elle avait autorisé l'engagement et de mettre ce montant en recouvrement en 2006 pour permettre la

¹ A/60/6 (Sect. 13) et Add.1.

² A/60/7/Add.16.

³ A/60/550 et Corr.1 et 2 et Add.1.

⁴ A/60/7/Add.12.

⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 5* [A/60/5 (Vol. V)].

⁶ A/60/288.

poursuite des travaux de conception et des activités connexes de gestion du projet et d'élaboration des études techniques, celles qui portent notamment sur les locaux transitoires, ce montant représentant le minimum nécessaire à la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement au cours des quatre premiers mois de 2006 quelle que soit la stratégie qu'elle approuvera ultérieurement;

4. *Décide également* de revenir en priorité sur la question du plan-cadre d'équipement à la première partie de la reprise de sa session, en mars 2006;

III

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Ayant examiné le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies⁷, le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité permanent⁸ et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁹,

1. *Souscrit* aux recommandations faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans ses rapports sur les dépenses administratives de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies¹⁰ et sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies¹¹;

2. *Approuve*, au titre de l'administration de la Caisse, des dépenses directement imputables à la Caisse d'un montant total net de 91 722 700 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 et des prévisions révisées s'élevant à un montant net de 89 563 100 dollars pour l'exercice biennal 2004-2005;

3. *Approuve également* un montant supplémentaire de 1 079 000 dollars, en sus des ressources prévues au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007¹², pour couvrir la part des dépenses administratives du secrétariat central de la Caisse revenant à l'ONU;

4. *Autorise* le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à ajouter aux contributions volontaires au Fonds de secours pour l'exercice biennal 2006-2007, à titre complémentaire, un montant ne dépassant pas 200 000 dollars;

⁷ A/60/183.

⁸ A/C.5/60/18.

⁹ A/60/7/Add.7 et Add.22 et Corr.1.

¹⁰ A/60/7/Add.7.

¹¹ A/60/7/Add.22 et Corr.1.

¹² A/60/6 (Sect. 1).

IV**Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement**

Rappelant sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004,

1. *Prend acte* de la note du Secrétaire général intitulée « Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2006-2007 »¹³ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴;

2. *Fait sienne* la proposition tendant à ce que les demandes de subvention pour l'Institut lui soient soumises tous les deux ans, pour examen et approbation, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent;

3. *Approuve* pour l'Institut, au titre de l'exercice biennal 2006-2007, une subvention de 468 100 dollars qui sera financée au moyen du budget ordinaire de l'ONU, étant entendu qu'il ne sera demandé aucun crédit supplémentaire au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007¹⁵;

V**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à la reprise de sa session d'organisation et à sa première session de fond de 2005**

Prend note du rapport du Secrétaire général¹⁶ et fait siennes les observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁷;

VI**Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹⁸ et fait siennes les observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁹;

2. *Approuve*, pour les 26 missions visées dans le rapport du Secrétaire général¹⁸, l'imputation d'un montant de 100 millions de dollars sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007²⁰;

¹³ A/C.5/60/3.

¹⁴ A/60/7/Add.8.

¹⁵ A/60/6 (Sect. 4).

¹⁶ A/60/396.

¹⁷ A/60/7/Add.5.

¹⁸ A/60/585.

¹⁹ A/60/7/Add.24.

²⁰ A/60/6 (Sect. 3).

3. *Décide* de reprendre à la première partie de la reprise de sa soixantième session son examen du rapport du Secrétaire général contenant les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité;

4. *Note* que le solde du crédit de 355 949 300 dollars ouvert pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice 2006-2007 sera de 255 949 300 dollars;

VII

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba

Prend note du rapport du Secrétaire général²¹ et fait siennes les recommandations faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport²²;

VIII

Possibilité d'organiser des visites guidées et d'ouvrir une librairie et une boutique de cadeaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi, et incidences financières connexes

Rappelant sa résolution 58/263 du 23 décembre 2003,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁴,

Prie le Secrétaire général de mettre en place, à partir du 1^{er} janvier 2006, un programme de visites guidées à l'Office des Nations Unies à Nairobi et, à ce propos, le prie également d'indiquer le montant effectif des recettes et dépenses afférentes à ce programme dans les rapports sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2006-2007, au titre du chapitre 3 des recettes (Services destinés au public)²⁵;

IX

Mesures de rationalisation du suivi et de l'évaluation prises par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Se félicite des mesures de rationalisation du suivi et de l'évaluation qu'a prises la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, comme suite à sa résolution 58/269 du 23 décembre 2003, et surtout du caractère étendu et systématique des activités d'auto-évaluation que la Commission a entreprises;

Prie la Commission de rendre compte des activités qu'elle aura menées dans ce domaine dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009;

²¹ A/60/532.

²² A/60/7/Add.21.

²³ A/59/793.

²⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 7* et rectificatif (A/60/7 et Corr.1), par. VIII.72 et VIII.73.

²⁵ A/60/6 (Income sect. 3).

X Programme de travail relatif à la réforme de la Commission économique pour l'Europe

Accueille avec satisfaction le programme de travail relatif à la réforme de la Commission économique pour l'Europe adopté par la Commission dans sa décision du 2 décembre 2005²⁶, décide que la Commission mettra en œuvre les mesures énoncées dans sa décision et prie le Secrétaire général de dégager les ressources nécessaires à cet effet au titre du chapitre 19 (Développement économique en Europe) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007²⁷;

XI Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport de 2005

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général²⁸ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁹,

Décide d'approuver, avec effet au 1^{er} janvier 2006, le nouveau barème des contributions du personnel que la Commission de la fonction publique internationale a recommandé, dans son rapport³⁰;

Décide également de revenir sur les autres questions abordées dans le rapport du Secrétaire général²⁸ à la première partie de la reprise de sa soixantième session;

XII Viabilité financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Rappelant sa résolution 59/252 du 22 décembre 2004 et la section X de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³²,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général³¹ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³²;

2. *Décide* de fournir à l'Institut un montant de 242 000 dollars, correspondant aux frais de location et d'entretien et aux autres dépenses administratives liés à la mise en œuvre du programme de formation de base de l'Institut pour l'exercice biennal 2006-2007;

3. *Rappelle* que pour assurer une alimentation régulière du Fonds général et se donner la possibilité de rembourser ses dettes à l'ONU, l'Institut doit

²⁶ Voir E/ECE/1434/Rev.1.

²⁷ A/60/6 (Sect. 19).

²⁸ A/60/421 et Corr.1.

²⁹ A/60/7/Add.3.

³⁰ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 30 (A/60/30), annexe VI.*

³¹ A/60/360.

³² A/60/7/Add.4.

systématiquement veiller à ce que, chaque fois que possible, les dons à des fins spéciales couvrent les dépenses d'appui au programme à concurrence de 13 %;

XIII

Bureau de la déontologie; examen global du dispositif de gouvernance comprenant une évaluation externe indépendante du système d'audit et de contrôle; comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³⁴,

1. *Prend note* des rapports du Secrétaire général³³ et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³⁴;
2. *Rappelle* sa résolution 60/247 du 23 décembre 2005³⁴;
3. *Note* que les ressources approuvées couvriront la création d'un bureau de la déontologie et la réalisation de l'évaluation visée au paragraphe 164 de sa résolution 60/1 du 16 septembre 2005;
4. *Décide* de créer le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit qui l'aidera à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle et prie le Secrétaire général de lui faire des propositions concernant le mandat du comité, de veiller à ce que ce mandat cadre avec les résultats de l'étude sur le dispositif de contrôle actuellement en cours et de lui indiquer les ressources nécessaires à la deuxième partie de la reprise de sa soixantième session;

XIV

Fonds de réserve

Note que le Fonds de réserve enregistre un solde de 4 966 000 dollars;

XV

Incidence des variations des taux de change et d'inflation

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation »³⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³⁶,

Prend note des prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur les variations des taux de change et d'inflation;

XVI

Corps commun d'inspection

Approuve pour le Corps commun d'inspection, au titre de l'exercice biennal 2006-2007, un budget d'un montant brut de 10 511 100 dollars;

³³ A/60/568 et Corr.1, 2 et 3.

³⁴ A/60/7/Add.23.

³⁵ A/60/599.

³⁶ A/60/7/Add.32.

XVII

Commission de la fonction publique internationale

Approuve pour la Commission de la fonction publique internationale, au titre de l'exercice biennal 2006-2007, un budget d'un montant brut de 16 211 300 dollars;

XVIII

Montant brut du budget cofinancé du Département de la sûreté et de la sécurité

Approuve pour le Département de la sûreté et de la sécurité, au titre de l'exercice biennal 2006-2007, un budget d'un montant brut de 225 682 400 dollars se répartissant comme suit :

- a) Dispositifs de sécurité sur le terrain : 201 423 900 dollars;
- b) Services de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne : 24 258 500 dollars.

Projet de résolution IV

Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2006-2007

L'Assemblée générale

1. *Autorise* le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et conformément aux dispositions du règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹ ainsi que du paragraphe 3 ci-dessous, à contracter pendant l'exercice biennal 2006-2007 des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires à effectuer en cours d'exercice ou ultérieurement, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) Les engagements à concurrence de 8 millions de dollars des États-Unis pour chacune des deux années de l'exercice biennal 2006-2007, dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité;

b) Les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait :

i) Aux dépenses entraînées par la désignation de juges ad hoc (art. 31 du Statut de la Cour internationale de Justice), à concurrence de 200 000 dollars;

ii) Aux dépenses résultant de la citation de témoins et de la désignation d'experts (art. 50 du Statut) ou de la désignation d'assesseurs (art. 30 du Statut), à concurrence de 50 000 dollars;

iii) Aux dépenses entraînées par le maintien en fonctions de juges non réélus jusqu'à ce qu'ils aient fini de connaître des affaires dont ils étaient saisis (par. 3 de l'article 13 du Statut), à concurrence de 40 000 dollars;

iv) Au paiement de la pension et des frais de voyage et de déménagement des juges qui prennent leur retraite et au paiement des frais de voyage et de déménagement ainsi que de l'indemnité d'installation de membres de la Cour (par. 7 de l'article 32 du Statut), à concurrence de 410 000 dollars;

v) Aux dépenses entraînées par les activités de la Cour ou de ses chambres ailleurs qu'à La Haye (art. 22 du Statut), à concurrence de 25 000 dollars;

c) Les engagements à concurrence de 1 million de dollars au total pour l'exercice biennal 2006-2007, dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires aux fins des mesures de sécurité visées au paragraphe 6 de la section XI de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2004;

2. *Décide* que le Secrétaire général présentera au Comité consultatif et à l'Assemblée générale, à ses soixantième et soixante et unième sessions, un rapport sur toutes les dépenses engagées en vertu de la présente résolution et sur les circonstances qui les ont motivées et présentera à l'Assemblée des demandes de crédits additionnels concernant ces engagements;

¹ ST/SGB/2003/7.

3. *Décide également* que, pour l'exercice biennal 2006-2007, si le Secrétaire général, du fait d'une décision du Conseil de sécurité, doit engager au titre du maintien de la paix et de la sécurité des dépenses d'un montant supérieur à 10 millions de dollars, il soumettra la question à l'Assemblée générale ou, si celle-ci est suspendue ou n'est pas en session, il convoquera une reprise de session ou une session extraordinaire de l'Assemblée pour qu'elle examine la question.

Projet de résolution V

Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2006-2007

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit :

1. Le Fonds de roulement est fixé à 100 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2006-2007;

2. Les États Membres feront des avances au Fonds de roulement conformément au barème des quotes-parts adopté par l'Assemblée générale pour les contributions des États Membres au budget de l'année 2006;

3. Viendront en déduction de ces avances :

a) Les crédits d'un montant ajusté de 1 025 092 dollars, revenant aux États Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et 1960;

b) Les avances en espèces que les États Membres auront versées au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2004-2005 en application de la résolution 58/274 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003;

4. Au cas où le total des crédits revenant à un État Membre et de ses avances au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2004-2005 excéderait le montant de l'avance qu'il doit verser en application du paragraphe 2 ci-dessus, l'excédent viendra en déduction du montant des contributions dues par cet État Membre pour l'exercice biennal 2006-2007;

5. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement :

a) Les sommes qui pourront être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées au fur et à mesure du recouvrement des contributions;

b) Les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisés conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale, en particulier la résolution 60/249 du 23 décembre 2005 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que le Secrétaire général demandera, dans le projet de budget, des crédits pour rembourser le Fonds de roulement;

c) Les sommes qui pourront être nécessaires pour continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations amortissables, étant entendu que, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, elles ne pourront dépasser 200 000 dollars mais que des avances en sus de ce total pourront être accordées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

d) Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif, les sommes qui pourront être nécessaires pour couvrir le versement anticipé de primes d'assurance si la période d'assurance se prolonge au-delà de l'exercice biennal au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que le Secrétaire général demandera dans le

projet de budget de chaque exercice biennal des crédits à cet effet pendant toute la durée des polices, afin de couvrir les sommes dues au titre de l'exercice biennal;

e) Les sommes qui pourront être nécessaires au Fonds de péréquation des impôts pour faire face à ses obligations courantes en attendant qu'il soit crédité des sommes qui doivent venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès que le Fonds de péréquation des impôts sera crédité des sommes suffisantes;

6. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 ci-dessus serait insuffisante pour faire face aux besoins de trésorerie qui sont normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser pendant l'exercice biennal 2006-2007 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 1341 (XIII) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts autorisés par l'Assemblée.
